



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

foires et marché aux puces

Question écrite n° 78653

Texte de la question

M. Jean-François Mancel alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la détérioration de la sécurité sur des sites très fréquentés comme les puces de Clignancourt et Saint-Ouen ou la foire du Trône. Ces lieux où se rendent en grand nombre familles et touristes, notamment le week-end, sont de plus en plus soumis à la présence de bandes agressives qui les menacent ou cherchent à les voler. Il apparaît que, malgré leur engagement réel, les forces de sécurité ne soient plus à même de faire face efficacement à une telle situation. Il souhaiterait connaître les dispositions qui peuvent être prises pour rendre à ces lieux populaires et festifs la sécurité qui leur manque.

Texte de la réponse

Compte tenu de leur fréquentation, les sites de promenade parisiens, à l'instar d'autres pôles touristiques, font l'objet, par la préfecture de police, de dispositifs de sécurité particuliers, notamment sur les marchés aux puces de Clignancourt et de Saint-Ouen ou de la Foire du Trône. S'agissant de la Foire du Trône, l'édition 2010 s'est déroulée dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Aucun incident grave n'a été signalé. Un nouveau dispositif de sécurisation a été mis en place, cette année, sur le site par la direction de l'ordre public et de la circulation. La direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne a également assuré la sécurisation des abords de la foire par la présence de patrouilles dépendant de la sous-direction régionale de la police des transports sur les lignes de métro et d'équipes cynophiles de la sous-direction des services spécialisés. Durant toute la durée de cette manifestation, des unités des compagnies républicaines de sécurité ont exercé des surveillances à l'intérieur du site. Les effectifs des unités de police de quartier du 12^e arrondissement ont assuré quotidiennement la réception des plaintes au poste de police de la Foire du Trône. Le bilan de l'activité de l'ensemble des services de police se traduit par 97 interpellations, dont 44 réalisées sur le site, et par 80 mesures de garde à vue prises pour : violences volontaires (16), outrage et rébellion (15), port d'arme prohibé de 6^e catégorie (14) et participation à un attroupement (8) en vue de commettre des violences et dégradations en réunion (dont un auteur mis en cause pour jet de projectiles sur les forces de l'ordre). Le marché aux puces de la porte de Clignancourt constitue également un site touristique très attractif accueillant une forte population tous les week-ends et les lundis, notamment de mars à octobre. Depuis le début de l'année 2010, 151 faits constatés ont été recensés dans l'ensemble des rues adjacentes. Parmi ces faits, on peut relever 29 vols simples et à la tire, 12 vols avec violences. Le reste de la délinquance constatée concerne des faits de menaces (9), des rébellions sur des agents de police (7) et des délits routiers (34). Grâce à l'action des services de police, 70 interpellations (stupéfiants, recels, vols à la tire, violences volontaires) ont été réalisées depuis le mois de janvier 2010 par l'ensemble des unités engagées dans la sécurisation du marché. L'action des policiers de quartier s'est également traduite par l'éviction de 2 440 personnes, le contrôle de 1 376 personnes, l'établissement de 241 procès-verbaux de vente à la sauvette et l'enlèvement de 35 700 kg d'objets divers. Les équipes en tenue civile de la brigade anticriminalité du 18^e arrondissement organisent des dispositifs de surveillance, notamment le long de l'avenue de la Porte-de-Clignancourt. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif appelé « Carré aux biffins » réglementant la vente de produits de récupération effectuée par

des marchands non officiels au niveau de la porte de Montmartre, il a été constaté une diminution sensible des nuisances. Aucune activité de vente n'est autorisée en dehors du périmètre et des horaires de fonctionnement de cet espace. Les opérations régulières réalisées par les services de police permettent de contrôler ce dispositif. S'agissant de la physionomie du site du marché aux puces de Saint-Ouen, il est constaté dans ce quartier, depuis une dizaine d'années, une baisse de la délinquance avec 570 faits enregistrés en 2009 contre 726 en 2007, notamment les vols avec violence. La présence policière y demeure particulièrement soutenue. Pour lutter contre ce phénomène, ce quartier bénéficie en permanence, des contrôles administratifs des commerces sensibles, du concours de la brigade des puces de Saint-Ouen travaillant en liaison avec le commissariat du 18^e arrondissement, de la présence renforcée de la brigade anticriminalité, et de l'assistance des renforts départementaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78653

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5186

Réponse publiée le : 20 juillet 2010, page 8155